



PETITE SALLE DES SPORTS

CONVENTION D'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR UNE ASSOCIATION DE SULNIAC

Je, soussigné : Nom et Prénom _____

Demeurant à _____

Téléphone(s) _____

Souhaite réserver la salle le _____ de _____ H à _____ H

Préparation le _____ de _____ H à _____ H

Pour l'association _____

Et pour la manifestation suivante _____

LOCATION GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS SULNIACOISES

Si **buvette** n'oubliez pas de remplir "l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire"

Il est convenu de prendre les clés en Mairie le _____

Il est convenu de les rendre en Mairie le _____

Mon assurance responsabilité civile est la suivante

Nom de la compagnie

N°de police

Je m'engage à prendre l'entière responsabilité, tant civile que morale, de la manifestation que j'organise à titre privé ou à titre associatif dans ce local communal. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement s'appliquant à ce local et être la seule personne à contacter en cas de problèmes suite à cette utilisation.



**ATTENTION : LA SALLE ET LE HALL DEVRONT ETRE PROPRES A 9 H00
LE LENDEMAIN**

**BOÎTIER ALARME (SUR LE MUR EN FACE DES ESCALIERS) A DESACTIVER
DES VOTRE ARRIVEE ET A REACTIVER DES VOTRE DEPART.**

CODE ALARME A DEMANDER A LA MAIRIE A LA REMISE DES CLEFS.

A Sulniac le _____

Signature du responsable de la Mairie

Lu et approuvé

Signature de l'utilisateur

Règlement au verso, TSVP



COMMUNE DE SULNIAC

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE de REUNION annexe à LA SALLE DES SPORTS

Capacité : 80 personnes

Son utilisation est prioritairement réservée aux associations de Sulniac pour des activités sportives (gymnastique et danse essentiellement) pour des réunions ou pour de petits rassemblements avec ou sans repas.

Les particuliers de Sulniac peuvent cependant la louer si aucune activité n'est programmée. Réservation possible pour petites fêtes, anniversaires et boums des Jeunes de SULNIAC.
Tout utilisateur est tenu de respecter le règlement.

Réservations

Les occupations de cette salle de réunion devront être programmées (associations et particuliers).

Toute réservation se fait à la Mairie de Sulniac (02 97 53 23 02) où le calendrier des utilisations peut être consulté.

Location-Caution

Toute personne organisant une réunion à caractère privé (après-midi dansant, boums...) devra passer à la Mairie de Sulniac pour :

- remplir la convention d'utilisation
- régler la location et la caution (150 €)
- s'engager à être le garant du bon déroulement de cette réunion.

S'il s'agit d'un mineur, les parents devront se présenter en Mairie pour signer la convention.

Horaires

Les soirées auront pour heure limite minuit impérativement et 20h le dimanche soir.

Après 22 H, les organisateurs devront veiller à ce qu'il n'y ait pas de bruits à l'extérieur.

Au-delà il sera possible de dresser un procès verbal.

Il est formellement interdit de dormir sur place, les locaux ne sont pas homologués comme des « locaux à sommeil ».

Alcool-Tabac

La consommation de boissons alcoolisées est interdite pour les mineurs.

Comme dans tout lieu public, il est interdit de fumer dans ce local.

*Ménage- Rangement

Après chaque utilisation , les organisateurs doivent veiller au nettoyage et au rangement de la salle, du hall et des extérieurs. **La salle et le hall devront être propres dès 9h00 le lendemain.**

Sanctions

Tout manquement à ce règlement (ménage insuffisant, dégât à l'intérieur ou aux annexes et abords, tapage nocturne, dépassement d'horaire...) peut entraîner outre la retenue de la caution, la suspension temporaire ou définitive de la réservation des différentes salles communales et éventuellement des poursuites.

En cas de problèmes techniques

En cas de problèmes techniques (panne de chauffage, éclairage...) **appeler le 06.26.75.44.40**